

Une conseillère en économie sociale et familiale

Ses missions sont axées autour de l'accompagnement des étudiant.e.s en situation de précarité (financière et sociale)

- ▶ en situation d'impayés de loyers et/ou d'expulsion,
- ▶ difficultés sur la gestion budgétaire temporaires.

Elle est en capacité d'orienter, d'accompagner et de conseiller autour de dispositifs sociaux variés (CAF, Bailleurs privés/sociaux, Conseil Départemental, associations caritatives...) mais possède aussi des qualifications dans la négociation et la médiation dans le cadre de relations partenariales inter-institutionnelles. Ainsi, elle est susceptible de mobiliser différents acteurs agissant pour les jeunes dans le but de conventionner des actions et/ou interventions. A terme, un de ses objectifs sera d'identifier les différents partenaires afin de tisser un réseau autour de l'étudiant, pour privilégier un accompagnement complet. Elle participe à la commission sociale de l'UVSQ et travaille en collaboration avec les assistantes sociales du CROUS.

fatouhia.boina-assane@uvsq.fr

01 39 25 57 34

fsdiesocial.vu@uvsq.fr



Prendre rendez-vous

UVSQ

Aide financière vie quotidienne FSDIE social

Le FSDIE social a été mis en place par l'UVSQ pour des aides d'urgence, de type frais de première nécessité, paiement de loyer, aide alimentaire, frais de santé, destinés aux étudiants ayant des difficultés passagères.

Une commission composée de représentants de la vie universitaire et des assistantes sociales du CROUS rend sa décision sur l'attribution dans les jours suivant le dépôt de la demande pour les situations d'extrême urgence et dans le mois pour les autres demandes.

Exonération des frais d'inscription sur critères sociaux

L'exonération des frais sur critères sociaux est conditionnée par un rendez-vous préalable avec la conseillère en économie sociale et familiale de l'UVSQ. La demande sera étudiée en commission d'exonération.

Si vous êtes boursier et que vous avez payé vos droits d'inscription, il vous faut aussi transmettre votre dossier de demande de remboursement complet à votre secrétariat pédagogique.

Pour connaître le ou la secrétaire pédagogique en charge de votre formation, merci de consulter la fiche de formation correspondante. Vous trouverez ses coordonnées dans l'onglet "Contacts".

CROUS

► Si vous traversez une période difficile, les services sociaux des Crous peuvent évaluer votre situation. Les aides d'urgence sont accessibles aux boursiers comme aux non boursiers.

Elle est accordée sur la base d'une évaluation sociale.

Le montant maximal d'une aide ponctuelle correspond au montant annuel de l'échelon 2 des bourses sur critères sociaux. Si plusieurs aides ponctuelles vous sont accordées pendant la même année universitaire, le montant cumulé des aides ne peut excéder deux fois le montant annuel de l'échelon 2.



Un numéro de téléphone national dédié aux aides

Afin de mieux vous informer sur les aides et les démarches à effectuer, vous pouvez appeler le 0 806 000 278. Ce numéro, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, est au prix d'un appel local, non surtaxé. Un conseiller vous renseignera sur le soutien ou les aides qui peuvent vous être apportés et comment en faire la demande auprès de votre Crous.

*Vous êtes étudiant
et vous rencontrez
des difficultés
financières graves ?*

*Informez-vous sur
les aides d'urgence au*

0806 000 278*

* Appel non surtaxé

Aides financières d'urgence aux étudiants

les Crous

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Contacts

► **UVSQ** - fsdiesocial.vu@uvsq.fr

Fatouhia BOINA-ASSANE

Conseillère en économie sociale et familiale
fatouhia.boina-assane@uvsq.fr - 01 39 25 57 34

Pascal Manegli

Responsable du service logement et du dispositif
d'accueil des étudiants étrangers

pascal.manegli@uvsq.fr
logement.vu@uvsq.fr

Retrouvez de nombreuses informations sur les
aides sur www.uvsq.fr

► **Assistants sociaux du CROUS**

service-social.paris-saclay@crous-versailles.fr

01 69 15 70 64

Françoise Bouchain - assistante sociale
Edith Azangue Bavoua - assistante sociale

► **N° d'Allô Solidarités**

01 30 836 836 (département des Yvelines)

Il permet d'obtenir un RDV avec un travailleur
social pour des difficultés d'ordre alimentaire,
d'hébergement (accessible toute l'année).

www.uvsq.fr